

APPEL À CANDIDATURE 2020 DE LA FAMDT

MAMA FESTIVAL & CONVENTION
14 - 15 - 16 OCTOBRE 2020



Dossier de candidature avant le **17 juillet 2020 à 00h00**
Contact : alban.cogrel@famdt.com
Pour l'envoi d'un disque ou de tout autre document :
FAMDT, 35 rue Crucy - 44000 Nantes

MISE EN CONTEXTE & OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURE

La FAMDT soutient depuis sa création le Prix des Musiques d'ICI (avec l'appui des partenaires : Le Ministère de la Culture, le Centre National de la Musique, la SACEM, l'Institut français) qui met l'accent sur les productions musicales issues des diasporas présentes sur le territoire national. Comme à leur époque les répertoires bretons, auvergnats, provençaux ou corses, les musiques et danses arrivées de l'étranger, s'enracinent et s'hybrident. Nous observons aussi, dans nos régions, une scène musicale en ébullition qui signe un renouveau des musiques locales et nous rappelle que la tradition est une invention permanente.

L'appellation «Musiques d'ICI» englobe bien ce double mouvement et toute cette géographie des musiques de France. Ces « nouvelles traditions populaires » s'acclimatent et évoluent pour constituer le terroir des musiques d'ici. Une terminologie intéressante qui permet de s'éloigner des catégories Musiques du Monde et Musiques Traditionnelles pour envisager des collaborations nouvelles avec le secteur des musiques actuelles.

Un premier partenariat avec le MaMA Festival et Convention qui s'est tenu en 2019, a permis de présenter les finalistes du Prix des Musiques d'ICI dans le cadre du festival. Le renouvellement de ce partenariat pour l'édition 2020, renforce et ancre la notion de Musiques d'ICI, et nous permet de développer ce projet :

Afin de donner de l'ampleur à ce rendez-vous important, en coopération avec le festival Ville des Musiques du Monde (Adhérent de la fédération), la FAMDT propose d'initier un parcours de showcases dédié à la scène des musiques trad'actuelles afin de valoriser, soutenir les artistes issu.e.s des musiques populaires de tradition orale, mettre en exergue leurs créations, leurs audaces, leurs rencontres artistiques, la diversité des courants musicaux qu'ils traversent ainsi que l'inventivité des nouvelles géographies sonores..

Nous souhaitons aussi mettre en lumière et faire converger ce double mouvement musical des musiques d'ICI, constitutif plus que jamais de la production musicale de la France d'aujourd'hui.

Il s'agit bien dans cet appel à candidature qui s'inscrit pleinement dans le cadre du «MaMA» de pouvoir sensibiliser et mettre en vitrine l'existence du creuset émergeant du secteur des musiques et danses traditionnelles du domaine français, ainsi que la diversité des courants musicaux qu'ils/elles représentent afin d'offrir de la visibilité aux artistes de notre réseau et à leurs créations dans le champ des musiques traditionnelles afin qu'elles soient entendues, vues et identifiées par des professionnels du secteur, des programmeurs « généralistes », dans un espace qui mobilise l'ensemble de la filière et du champ professionnel.

Cette deuxième journée de showcases s'inscrit dans le cadre du festival « Villes des Musiques du Monde » qui aura cette année comme thème « Douce France ».

MaMA FESTIVAL & CONVENTION

Le MaMA Festival et Convention se tiendra les 14, 15 et 16 octobre dans le 18ème arrondissement de Paris, dans les lieux emblématiques des quartiers Pigalle / Montmartre / Goutte d'Or. Ce salon d'envergure internationale accueille plus de 10 000 professionnels et rassemble l'ensemble de la filière des musiques. *Plus d'infos >>> <https://www.mamafestival.com>*

1. Le 15 octobre 2020, les 6 groupes sélectionnés du Prix des Musiques d'ICI se produiront au théâtre de l'Atalante à Paris pendant le MaMA Festival &

2. Le 16 octobre 2020, les 3 groupes retenus dans le cadre de l'appel à candidature se produiront au théâtre de l'Atalante pour les professionnels en après-midi et pour le tous public, en soirée, pendant le MaMA Festival & Convention

LES CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les engagements de la FAMDT

1. La FAMDT s'engage à transmettre l'ensemble des propositions de ses adhérents à l'équipe de programmation du festival « Villes des musiques du monde » qui opérera les choix de programmation au regard de la thématique du festival cette année « douces France ».

2. La FAMDT en coproduction avec le festival Ville des Musiques du monde prendra en charge le théâtre en ordre de marche, le salaire d'un technicien sur place, le backline, les droits d'auteurs, les frais d'approche des artistes (transport, hébergement, repas) ainsi que les cachets des artistes sur la base de la convention collective de référence ;

3. Les frais du producteur ne seront pas pris en charge.

4. La FAMDT, en accord avec les producteurs des projets concernés, prendra des initiatives en matière de communication et sollicitera les diffuseurs. Elle créera un document permettant de promouvoir les trois spectacles, utilisera ses propres outils de communication et pourra acheter ou négocier des espaces de pub dans les médias.

LES DÉLAIS

Merci d'envoyer votre dossier avant le **17 juillet à minuit**
à **alban.cogrel@famdt.com**

Pour l'envoi d'un disque ou de tout autre document :
FAMDT, 35 rue Crucy - 44000 Nantes

LES PIÈCES À FOURNIR POUR CANDIDATER

Le producteur devra fournir :

- Un dossier comportant une présentation du projet artistique ;
- La présentation du producteur et ses coordonnées ;
- Des liens vers des fichiers audio (ou envoyer un CD) ;
- Des liens vers des fichiers vidéo (site de l'artiste, You Tube, Dailymotion ou autre), au moins une photo de qualité professionnelle (300DPI).

Un producteur pourra présenter plusieurs projets.

LES CONDITIONS À REMPLIR

- Le projet artistique devra s'inscrire dans la mouvance de la nouvelle scène trad'actuelle* ;
- Le projet devra être porté par un adhérent de la FAMDT ;
- Les showcases se dérouleront le 16 octobre prochain, avec deux showcases, dans l'après-midi pour les accrédités du MaMA et en soirée pour le tous publics dans le cadre du festival Ville des Musiques du Monde ;
- Le spectacle devra avoir été créé dans les trois dernières années ;
- Il devra être accompagné par une structure professionnelle ;
- Les artistes devront être professionnels (leur activité artistique est leur activité principale).

Le producteur mobilisera les professionnels (diffuseurs, médias) par tous les moyens à sa connaissance.

** La notion de «musiques trad'actuelles» reste un terme «communicationnel» qui n'est pas encore partagé. Nous renvoyons vers le champ des «musiques actuelles nourries des musiques populaires européennes, dans toute leur diversité».*